

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 03/09/2025

Date de publication : 16/09/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Dimitri GEA (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRE), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAU

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2025.048 : CREATION, SUPPRESSION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14
Compte tenu :

- du départ en retraite d'un agent des écoles et de son remplacement par un agent d'un grade différent,
- du remplacement d'un emploi non permanent en CDD de droit public par un emploi permanent d'agent d'animation et de bibliothèque à temps complet,
- du renouvellement d'une disponibilité et d'absences d'agents titulaires (arrêts maladie, congé parental, temps partiel thérapeutique) nécessitant des CDD pour remplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

CREE un emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.

SUPPRIME un emploi d'Adjoint technique principal de 1^e classe.

CREE un emploi permanent d'Adjoint d'animation à temps complet.

CREE un emploi non permanent en CDD de droit public à temps complet, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation.

CREE un emploi non permanent en CDD de droit public à temps non complet (23/35^e), pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation.

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

FONCTIONNAIRES

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	1	0	0		0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	2	2	1	1	1.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	3	3	3		3
Adjoint technique principal de 1 ^e classe	C	6	5	5	0	5
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint technique	C	9	9	9		9
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	2	2	2		2
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Animateur principal de 2 ^e classe	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	5	4	4		4
TOTAL		38	35	33	2	34.6

CONTRACTUELS

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C	1	3	2.86
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Services Administratifs					
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	CDD	C	1		1
TOTAL	<i>7 agents</i>		4	3	5.86

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
45	42	37	5	40.46

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ


